

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 3523

présenté par  
M. Juvin

à l'amendement n° 2494 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.